



La Banque de France et l'AMF attirent l'attention sur le lancement d'une consultation internationale sur l'accès des autorités aux données détenues par les référentiels centraux de données.

Le 18 avril 2013

Le Comité sur les Systèmes de Paiement et de Règlement-Livraison (*Committee on Payment and Settlement Systems*, CPSS) et l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV) ont publié, le 11 avril 2013, un rapport consultatif intitulé « <u>Accès des autorités aux données détenues par les référentiels centraux de données</u>¹ ». Le terme autorités² fait ici référence, entre autres, aux régulateurs de marché, aux banques centrales, aux régulateurs prudentiels, aux autorités de résolution bancaire et, le cas échéant, aux institutions financières internationales officielles.

Ces référentiels, prévus par le règlement européen sur les produits dérivés de gré à gré, permettent un enregistrement électronique centralisé des données relatives aux transactions. Ils joueront un rôle clé en faveur de la transparence des marchés dérivés de gré à gré en améliorant la disponibilité des données pour les autorités et le public.

La Banque de France et l'AMF encouragent les parties intéressées à répondre à la consultation ouverte par le CPSS et l'OICV jusqu'au **vendredi 10 mai 2013, 18h (heure de Paris).** Les commentaires devront être envoyés à la fois au secrétariat du CPSS (cpss@bis.org) ainsi qu'au secrétariat de l'OICV (accessdata@iosco.org).

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter Frédéric HERVO (Banque de France, <u>frederic.hervo@banque-france.fr</u>, +33 (0)1 42 92 23 98) ou Christèle Fradin (Direction de la communication de l'AMF, c.fradin@amf-france.org, +33 (0)1 53 45 60 29)

_

¹ "Authorities" access to trade repository data", Consultative report, Bank for International Settlements, IOSCO.